



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Communiqué de presse
Paris, le 18 septembre 2025

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris dévoile son Palmarès 2025

UN PALMARÈS RECORD : 26 NOUVELLES COMMUNES OBTIENNENT LA 4ÈME FLEUR ET 9 DÉCROCHENT LA PRESTIGIEUSE FLEUR D'OR.

Depuis plus de 65 ans, le label Villes et Villages Fleuris accompagne et valorise les communes dans leurs démarches d'aménagement durable. D'avril à juillet dernier, les 74 experts du jury national ont visité 113 communes engagées dans l'amélioration de leur cadre de vie. Le palmarès 2025 illustre la mobilisation remarquable des territoires, des petites communes rurales aux grandes villes, qui placent le végétal, le patrimoine et la participation citoyenne au cœur de leur projet.



26 NOUVELLES COMMUNES PRIMÉES 4 FLEURS
POUR LEUR DÉMARCHE EXEMPLAIRE

La 4e Fleur, niveau d'excellence du label, distingue les collectivités qui inscrivent la nature dans un projet global alliant cadre de vie, biodiversité, patrimoine, gestion durable et participation citoyenne.

Abbeville (Somme – Hauts-de-France)

Augny (Moselle – Grand Est)

Bourgoin-Jallieu (Isère – Auvergne-Rhône-Alpes)

Clamart (Hauts-de-Seine – Île-de-France)

Combloux (Haute-Savoie – Auvergne-Rhône-Alpes)

Courchevel (Savoie – Auvergne-Rhône-Alpes)

Daglan (Dordogne – Nouvelle-Aquitaine)

Drancy (Seine-Saint-Denis – Île-de-France)

Fondettes (Indre-et-Loire – Centre-Val de Loire)

La Londe-les-Maures (Var – Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Le Conquet (Finistère – Bretagne)

Le Quillio (Côtes-d'Armor – Bretagne)

Mandelieu-la-Napoule (Alpes-Maritimes – Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Maurepas (Yvelines – Île-de-France)

Millau (Aveyron – Occitanie)

Niort (Deux-Sèvres – Nouvelle-Aquitaine)

Plérin-sur-Mer (Côtes-d'Armor – Bretagne)

Roanne (Loire – Auvergne-Rhône-Alpes)

Rochefort (Charente-Maritime – Nouvelle-Aquitaine)

Saint-Nazaire (Loire-Atlantique – Pays de la Loire)

Saint-Priest (Rhône – Auvergne-Rhône-Alpes)

Seebach (Bas-Rhin – Grand Est)

Talence (Gironde – Nouvelle-Aquitaine)

Toulouse (Haute-Garonne – Occitanie)

Vernon (Eure – Normandie)

Vicq (Haute-Marne – Grand Est)



9 COMMUNES DÉCROCHENT LA FLEUR D'OR.
SYMBOLE D'EXCELLENCE

La fleur d'or souligne le travail exceptionnel de la commune dans les différentes thématiques du label. Ce prix millésimé est valable un an et décerné à une commune une seule fois pendant une période de six ans.

Albi (Tarn – Occitanie)

Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine – Bretagne)

Cherbourg-en-Cotentin

(Manche – Normandie)

Évreux (Eure – Normandie)

Gélaucourt

(Meurthe-et-Moselle – Grand Est)

Haussimont (Marne – Grand Est)

La Vraie-Croix (Morbihan – Bretagne)

Montbéliard

(Doubs – Bourgogne-Franche-Comté)

Nevers

(Nièvre – Bourgogne-Franche-Comté)

« Le palmarès 2025 est exceptionnel. Cette dynamique inédite illustre la mobilisation de notre réseau et la capacité des territoires à concilier qualité de vie, préservation de l'environnement et attractivité. Derrière chaque distinction, il y a une énergie collective, celle des élus, des techniciens, des bénévoles et des citoyens, unis pour bâtir des territoires résilients où il fait bon vivre » souligne Thibaut BEAUTE, Président du Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

LES PRIX NATIONAUX 2025. DES ACTIONS
REMARQUABLES AU SERVICE DES TERRITOIRES

Prix national de l'Arbre

Il récompense les collectivités qui assurent, dans le cadre d'une politique globale et cohérente de l'environnement et des paysages, une gestion exceptionnelle et innovante de leur patrimoine arboré.

Arcangues 🌹

(Pyrénées-Atlantiques - Nouvelle-Aquitaine)

Courbevoie 🌹🌹🌹🌹

(Hauts-de-Seine – Île-de-France)

Dissay 🌹

(Vienne – Nouvelle-Aquitaine)

Évreux 🌹🌹🌹🌹

(Eure – Normandie)

Pantin 🌹🌹🌹

(Seine-Saint-Denis – Île-de-France)

Saint-Nazaire 🌹🌹🌹🌹

(Loire-Atlantique – Pays de la Loire)



Prix national de la diversité végétale
en partenariat avec VALHOR

Il est attribué aux communes au sein desquelles l'usage du végétal, sous toutes ses formes, contribue, par sa diversité, à leur structuration, à leur esthétique et à leur convivialité. Il récompense notamment la diversité des espèces, l'originalité des associations, la valorisation de l'identité locale et la sensibilisation du public.

Beauvais (Oise - Hauts-de-France)

Lannion (Côtes-d'Armor - Bretagne)



Prix national du jardinage participatif
et de l'alimentation durable
en partenariat avec SEMAE

Il récompense les communes qui utilisent le végétal comme levier de lien social et de participation citoyenne, à travers des jardins partagés, des animations collectives et des actions favorisant une alimentation locale et durable.

Pau (Pyrénées-Atlantiques - Nouvelle-Aquitaine)

Tourcoing (Nord - Hauts-de-France)



Prix national de la mise en valeur
du patrimoine

Il distingue les communes qui subliment leur patrimoine grâce à un environnement floral et paysager de qualité, en cohérence avec l'identité locale, dans des espaces publics accessibles à tous.

Honfleur (Calvados - Normandie)

Terrasson-Lavilledieu
(Dordogne - Nouvelle-Aquitaine)



Prix national de l'attractivité touristique

Il met en lumière les communes qui font du végétal un levier de rayonnement en conjuguant diversité des offres (tourisme durable, nature, culture), mise en valeur des savoir-faire locaux et promotion active de leur territoire auprès des visiteurs.

Bormes-les-Mimosas (Var – Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Bitche (Moselle – Grand Est)



Prix national de la préservation de l'environnement

Il distingue les communes qui mènent des actions exemplaires pour préserver les ressources naturelles, protéger la biodiversité et favoriser les mobilités douces, tout en repensant l'aménagement paysager pour redonner une place centrale au piéton et au végétal.

Gravelines (Nord – Hauts-de-France)

Les Lucs-sur-Boulogne (Vendée - Pays de la Loire)

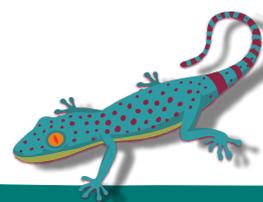


Prix des "Départements Fleuris"

Il distingue les départements qui jouent un rôle moteur dans l'animation du réseau Villes et Villages Fleuris, en faveur du cadre de vie, du végétal et de l'attractivité locale. Il valorise leur capacité à mobiliser et accompagner les communes de leur territoire dans une dynamique collective et structurée.

Savoie - Auvergne-Rhône-Alpes
Val-de-Marne - Ile-de-France

Loiret - Centre- Val de Loire





Elles confirment leur niveau d'excellence. Le renouvellement de la quatrième fleur illustre la constance de leur engagement et leur capacité à faire du végétal et du cadre de vie un véritable projet collectif, durable et exemplaire.

Auvergne-Rhône-Alpes

Montéliar (Drôme – Auvergne-Rhône-Alpes)

Valence (Drôme – Auvergne-Rhône-Alpes)

Bourgogne-Franche-Comté

Éhuns (Haute-Saône – Bourgogne-Franche-Comté)

Luze (Haute-Saône – Bourgogne-Franche-Comté)

Montbéliard (Doubs – Bourgogne-Franche-Comté)

Nevers (Nièvre – Bourgogne-Franche-Comté)

Bretagne

Bédée (Ille-et-Vilaine – Bretagne)

Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine – Bretagne)

Fougères (Ille-et-Vilaine – Bretagne)

La Vraie-Croix (Morbihan – Bretagne)

Lannion (Côtes-d'Armor – Bretagne)

Le Guerno (Morbihan – Bretagne)

Le Rheu (Ille-et-Vilaine – Bretagne)

Plouharnel (Morbihan – Bretagne)

Saint-Gilles-Vieux-Marché (Côtes-d'Armor – Bretagne)

Centre-Val de Loire

Aubigny-sur-Nère (Cher – Centre-Val de Loire)

Bourges (Cher – Centre-Val de Loire)

Châteauroux (Indre – Centre-Val de Loire)

Chédigny (Indre-et-Loire – Centre-Val de Loire)

Chartres (Eure-et-Loir – Centre-Val de Loire)

Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire – Centre-Val de Loire)

Olivet (Loiret – Centre-Val de Loire)

Ormes (Loiret – Centre-Val de Loire)

Saint-Cyr-en-Val (Loiret – Centre-Val de Loire)

Tours (Indre-et-Loire – Centre-Val de Loire)

Veuil (Indre – Centre-Val de Loire)

Grand Est

Bitche (Moselle – Grand Est)

Colombé-le-Sec (Aube – Grand Est)

Drusenheim (Bas-Rhin – Grand Est)

Gélaucourt (Meurthe-et-Moselle – Grand Est)

Haussignémont (Marne – Grand Est)

Haussimont (Marne – Grand Est)

Holtzheim (Bas-Rhin – Grand Est)

Lunéville (Meurthe-et-Moselle – Grand Est)

Mulhouse (Haut-Rhin – Grand Est)

Nancy (Meurthe-et-Moselle – Grand Est)

Neuille-sur-Seine (Aube – Grand Est)

Troyes (Aube – Grand Est)

Hauts-de-France

Beauvais (Oise – Hauts-de-France)

Gravelines (Nord – Hauts-de-France)

Lammersart (Nord – Hauts-de-France)

Mons-Boubert (Somme – Hauts-de-France)

Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais – Hauts-de-France)

Rémérangles (Oise – Hauts-de-France)

Roubaix (Nord – Hauts-de-France)

Saint-Josse-sur-Mer (Pas-de-Calais – Hauts-de-France)

Tourcoing (Nord – Hauts-de-France)

Île-de-France

Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis – Île-de-France)

Créteil (Val-de-Marne – Île-de-France)

Levallois (Hauts-de-Seine – Île-de-France)

Meaux (Seine-et-Marne – Île-de-France)

Melun (Seine-et-Marne – Île-de-France)

Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne – Île-de-France)

Rungis (Val-de-Marne – Île-de-France)

Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne – Île-de-France)

Versailles (Yvelines – Île-de-France)

Normandie

Bagnoles de l'Orne Normandie (Orne – Normandie)

Cabourg (Calvados – Normandie)

Caen (Calvados – Normandie)

Cherbourg-en-Cotentin (Manche – Normandie)

Eu (Seine-Maritime – Normandie)

Évreux (Eure – Normandie)

Honfleur (Calvados – Normandie)

Montville (Seine-Maritime – Normandie)

Pont-l'Évêque (Calvados – Normandie)

Nouvelle-Aquitaine

Hagetmau (Landes – Nouvelle-Aquitaine)

Pau (Pyrénées-Atlantiques – Nouvelle-Aquitaine)

Périgueux (Dordogne – Nouvelle-Aquitaine)

Saint-Benoît (Vienne – Nouvelle-Aquitaine)

Terrasson-Lavilledieu (Dordogne – Nouvelle-Aquitaine)

Occitanie

Albi (Tarn – Occitanie)

Cayriech (Tarn-et-Garonne – Occitanie)

Fraïsse-sur-Agout (Hérault – Occitanie)

Ordan-Larroque (Gers – Occitanie)

Pays de la Loire

Château-Gontier-sur-Mayenne (Mayenne – Pays de la Loire)

Chenillé-Changé (Maine-et-Loire – Pays de la Loire)

Cholet (Maine-et-Loire – Pays de la Loire)

Juvigné (Mayenne – Pays de la Loire)

La Cropte (Mayenne – Pays de la Loire)

Lassay-les-Châteaux (Mayenne – Pays de la Loire)

Les Lucs-sur-Boulogne (Vendée – Pays de la Loire)

Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bormes-les-Mimosas (Var – Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Hyères-les-Palmiers (Var – Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur)

« Avec ce millésime 2025, le label confirme sa dimension de véritable outil de transformation locale. Le jury a observé partout des initiatives exemplaires : désartificialisation des sols, gestion durable des ressources... Cette montée en puissance démontre que les communes innovent, expérimentent et s'adaptent au changement climatique. C'est une grande fierté pour notre réseau d'experts de les accompagner et de faire rayonner ces réussites » conclut Julien Favre, Directeur du Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

À PROPOS DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

- ✓ Créé en **1959**, porté par le CNVVF, association de loi 1901 indépendante.
- ✓ Plus de **4 700 communes labellisées**, dont 310 communes « 4 Fleurs » (niveau d'excellence).
- ✓ Un réseau de **2 000 experts** mobilisés pour accompagner les collectivités.
- ✓ Un référentiel exigeant : **68 critères** répartis en **7 thématiques**.
- ✓ Une notoriété inégalée : **+ de 90 %** des Français connaissent le label.

CONTACT PRESSE

Agence Giesbert et Mandin - Groupe Intelligible

Ingrid Bourguignon

07 60 72 14 67

i.bourguignon@giesbert-mandin.fr